



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-19

04 212 100 132 - 20260312-2026_2_19 - DE
Rég. COMMUNES / 2026
Séance du 12 mars 2026

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 0

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Modification du tableau des emplois 2 : baisse de temps de travail

Un agent du service enfance, sollicité par une commune pour effectuer des heures au sein de l'école a formulé une demande écrite pour obtenir une baisse de son temps de travail à compter du 01/04/2026.

Actuellement sur un poste d'adjoint d'animation à raison de 30 heures par semaine, l'agent souhaite une diminution de son temps à raison de 28 heures et 42 minutes (28,7h).

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE au 1^{er} avril 2026 :**
 - o **De fermer le poste d'adjoint d'animation à raison de 30 heures par semaine**
 - o **D'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à raison de 28 heures et 42 minutes (28,7h)**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

